

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Absente excusée : Mme F. Thyss

STATUTS SIVU ESTOURNAL :

Les statuts du Sivu de l'Estournal sont inadaptés car datant de l'époque de la construction de l'école. Le conseil approuve la modification nécessaire pour intégrer la cantine, la garderie et les activités péri-scolaires.

TARIF EAU 2015 :

Le tarif reste inchangé par rapport à 2014.

Le conseil dans la logique d'encouragement des activités économiques décide à l'unanimité la prise en charge financière du forfait branchement AEP et pour les permis de construire et installations d'activité professionnelles.

HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT COMMUNAL :

Le conseil décide d'octroyer des heures complémentaires pour la période hivernale à l'agent communal, du 1^{er} octobre 2014 au 30 mars 2015 : 16 heures par mois

Les inondations par ruissellement du 18 au 19 septembre et du 10 et 11 octobre ont causé d'énormes dégâts sur la voirie communale, imposant le déblaiement des glissements de terrain et la ré-ouverture des voies. L'agent communal a travaillé 42 h pendant cette période, en plus de son service normal.

Le conseil décide de lui octroyer 42 heures supplémentaires exceptionnelles.

MOTION SIMPLIFICATION GESTION COURS D EAU :

Le conseil donne une suite favorable à la gestion des cours d'eau par la Chambre d'agriculture de la Lozère.

TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS :

Pour compléter la rénovation de l'ancienne poste de St Maurice, il est nécessaire de refaire la salle de bains. Un devis sera demandé à des artisans. Le conseil charge Le Maire de cette opération.

TRAVAUX DE VOIERIE :

Le programme de voirie cantonale sera complété par trois tonnes d'emplois partiels sur le Masmin et Masméjean.

DEGATS DE RUISSELLEMENT :

Délibération du conseil pour reconnaître l'épisode pluvieux intense des 18 et 19 septembre 2014 et du 9 au 12 octobre 2014 comme une catastrophe naturelle nécessitant des réparations

pour rendre les points touchés par les dégâts réutilisables : reconstruction d'un mur au Poncet, reconstruction d'un fossé route de Montjoie et reconstruction de la plate-forme de la route de Soubrelargues jusqu'en limite de commune. Reconstruction du pont sur le ruisseau du Massufret sur la voie du Villaret et reprofilage et nivellement de la piste.

Le conseil charge le Maire d'obtenir les financements auprès des organismes habituels : Préfecture, conseil général Région et Pnc et de demander l'autorisation de réaliser des travaux en urgence au Poncet et sur la voie du Villaret dont l'accès est coupé.

REVISION TAXE AMENAGEMENT :

La validité de la taxe d'aménagement prise par la commune en 2011, arrive à son terme. Le conseil décide de la reconduire dans les mêmes conditions (taux de 1 % avec exonérations) sans mentionner de durée de validité, ce qui permet une reconduction tacite chaque fin d'années.

INDEMNITE PERCEPTEUR :

Le conseil délibère favorablement pour octroyer à Mme la perceptrice de Florac une indemnité de conseil de 270 €

REVISION SCHEMA COMMUNAL ASSAINISSEMENT :

L'actualisation partielle du Schéma directeur et zonage d'assainissement a été présenté aux conseillers municipaux qui ont pu exprimer leurs remarques. Ce schéma est donc revu par le bureau d'études Mégret et sera à nouveau présenté au C.M.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Le conseil approuve la décision de l'assemblée départementale qui reconduit pour 2014/2015 les mesures déjà mise en place pour le transport scolaire. La participation communale est de 729 € pour trois élèves transportés.

DEMATERIALISATION LOGICIEL AGEDI :

La télétransmission des opérateurs liées à l'utilisation du logiciel choisi par la mairie nécessite le financement d'un « pack démat » et l'ouverture d'un certain nombre d'options pour un coût de 276 €. Cette dématérialisation prend effet au 1^{er} janvier 2015.